

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 13 mars 2018

Compte-rendu

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey-et-Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison-Neuve), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. BELOT Roger (Les Fourgs), Mme ROBBE Jeanine (Gellin), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. PAQUETTE Florent, M. GUYON Gérard (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. POIX-DAUDE Denis, M. VEROT Luc (Jougne), M. PASQUIER Daniel, M. LORIN Joël (Labergement-Sainte-Marie), M. JACQUEMIN-VERGUET Claude (Longevilles-Mont-d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), Mme CHARDON Dominique (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. WAUTHY Bernard, Mme BERTIN Odile (Métabief), M. CAPELLI Daniel, M. ROBBE Marcel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. COSTE Christian (Oye et Pallet), M. SEGUIN Michel (La Planée), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. VUILLAUME Jean-Paul (Remoray Boujeons), M. CHEVASSU Lionel, M. PARRAUD Michel (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint-Antoine), M. LIEGEON Patrick (Saint-Point-Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ;

M. MESSIKA Anthony, M. PETITE Gilles

Excusés M. HATRI Samuel (Chatelblanc), M. MICHAUD Paul (Le Cruzet), Mme DURAND Laura, M. BRACHOTTE Patrice (Les Fourgs), Mme BIESSE Danièle, Mme ANDREZ Isabelle (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement-Sainte-Marie), M. PODICO Christophe (Malbuisson), Mme BROSSARD Corinne (Oye et Pallet), M. ROUSSEL Pierre (Petite Chaux), Mme PARENT Sylvie (Reculfoz), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine) ;

Mme CHAMEL Michèle (trésorière)

Procurations : Mme BIESSE Danièle ayant donné procuration à Monsieur POIX DAUDE Denis, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. PASQUIER Daniel (Labergement-Sainte-Marie), Mme BROSSARD Corinne ayant donné procuration à M. COSTE Christian (Oye et Pallet).

Election d'un secrétaire de séance : Monsieur Gérard DEQUE

Approbation du compte rendu du 06 février 2018

Mme GREUSARD signale qu'elle n'a pas reçu les derniers comptes rendus. Il lui est répondu qu'effectivement un retard très important a été pris sur la rédaction des comptes rendus de la fin d'année 2018.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu proposé concernant le conseil communautaire du 6 février dernier.

I Finances

Avant de laisser la parole à M. PETITE pour présenter les comptes 2017, le Président souhaite rappeler que les comptes administratifs pour la période allant du 01 janvier au 05 mai 2017 ont été votés le 25 juillet 2017 suite à la fusion.

Les excédents repris sont ceux qui ont été constatés au 05 mai 2017.

Chaque conseiller communautaire a été destinataire de tableaux récapitulants pour les trois budgets annexes et le budget général le détail des comptes des dépenses et des recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir entendu les explications, M. Jean-Marie SAILLARD, Président, se retire et ne participe donc pas au vote.

Monsieur Gérard DEQUE, 1^{er} vice-président met au vote le compte administratif du budget « assainissement » de la CCLMHD pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif du budget « assainissement » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 5 mai au 31 décembre 2017.

1-1-3 Affectation des résultats 2017

Après avoir présenté le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017 du budget « assainissement », l'affectation des résultats est proposée.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de ces résultats, décide, à l'unanimité de valider l'affectation ci-dessous :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 483 916.30 euros au compte 002 « résultat reporté de fonctionnement »
- Report de l'excédent d'investissement de 384 550.38 euros au compte 001 « résultat reporté investissement ».

1-2 Budget Déchets

M. PETITE présente le compte de gestion et le détail du compte administratif 2017 en détaillant les comptes les plus importants.

M. MESSIKA informe le conseil communautaire des mauvaises nouvelles annoncées pour le budget primitif 2018, à savoir :

- la baisse des aides de l'éco-organisme chargé de soutenir le tri sélectif (moins 60000€ pour le territoire de PREVAL)
- l'augmentation de la TGAP (taxe globale sur les activités polluantes) de 6 euros/tonne
- l'augmentation du coût de traitement du tri d'environ 4 à 5€/tonne

M. VUILLAUME demande que les comptes soient éclatés en fonction des modes de gestion appliqués sur les anciens territoires CCHD et CCMO2L (REOM et REOMi) et que les prestations réalisées pour les communes de Foncines soient clairement identifiées.

M. GINDRE s'engage à apporter une attention particulière à ces questions de présentation lors du vote du budget primitif 2018.

M. VUILLAUME fait remarquer les faibles recettes encaissées concernant les dépôts des entreprises en déchèterie de Mouthe et le montant élevé versé à l'entreprise Au bon Vieux Temps dont le gérant est Mr SAUVONNET.

Mr GINDRE rappelle que Mr SAUVONNET est un prestataire de la Communauté pour la collecte des ordures ménagères (150€/tournée), du tri et le gardiennage des déchèteries de Mouthe et Foncine le Haut (taux horaire 25€/heure).

Il précise que pour la TGAP, PREVAL a été pénalisé de 6€/tonne car le syndicat n'a pas respecté les objectifs de revente de chaleur. Avec les travaux d'extension du réseau, l'objectif devrait être atteint en 2018 et par conséquent PREVAL devrait être exonéré de cette surtaxe en 2019.

A noter que, comme pour le budget assainissement, les écritures de remboursement des charges de personnel au budget général n'ont pas été faites.

Après cette présentation et les questions/réponse, le Président propose de passer au vote.

1-2-1 Approbation du compte de gestion 2017

Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte de gestion du budget « déchets » du comptable, pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif pour cette même période.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du budget « déchets » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

1-2-2 Approbation du compte administratif 2017

Compte tenu de la fusion de la CCMO2L avec la CCHD en date du 05 mai 2017, il est nécessaire que le conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes vote le compte administratif du budget « déchets » pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Fonctionnement			Investissement			
Résultats de l'exercice 2017			Résultats de l'exercice 2017			
	Dépenses	1 150 003.71 €		Dépenses	111 846.04 €	
	Recettes	1 213 379.86 €		Recettes	104 892.11 €	
Intégration résultat (excédent)		576.77 €	Intégration résultat (excédent)		34 554.75 €	
Restes à réaliser			Restes à réaliser			
	Dépenses	- €		Dépenses	20 000.00 €	
	Recettes	- €		Recettes	- €	
Résultats cumulés 2017			Résultats cumulés 2017			
	Dépenses	1 150 003.71 €		Dépenses	131 846.04 €	
	Recettes	1 213 956.63 €		Recettes	139 446.86 €	
	Solde	63 952.92 €		Solde	7 600.82 €	
Résultat de clôture au 31/12/2017			avec les RAR			71 553.74 €
Résultat de clôture au 31/12/2017			sans les RAR			91 553.74 €

Après avoir entendu les explications, M. Jean-Marie SAILLARD, Président, se retire et ne participe donc pas au vote.

Monsieur Gérard DEQUE, 1^{er} vice-président met au vote le compte administratif du budget déchets de la CCLMHD pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif du budget « déchets » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 5 mai au 31 décembre 2017.

1-2-3 Affectation des résultats 2017

Après avoir présenté le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017 du budget « déchets », l'affectation des résultats est proposée.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de ces résultats, décide, à l'unanimité, de valider l'affectation ci-dessous :

- **Report de l'excédent de fonctionnement de 63 952.92 euros au compte 002 « résultat reporté de fonctionnement »,**

- **Report de l'excédent d'investissement de 27 600.82 euros au compte 001 « résultat reporté investissement ».**

Avant de passer au budget suivant M. VUILLAUME attire l'attention du Président sur le fait qu'il est très régulièrement interpellé par des abonnés au service « déchets » afin d'obtenir des résultats sur l'instauration de la redevance incitative, et notamment sur les tonnages.

Mr MESSIKA informe qu'un courrier doit être envoyé à chaque abonné précisant les principaux indicateurs. Il donne deux chiffres sur les tonnages d'ordures ménagères collectés :

2016 : 3300 T

2017 : 2200 T Soit 1/3 en moins

1-3 Budget Zones Activités

Le Président, en préambule, souhaite préciser que les résultats fin 2017 sont très déficitaires. Ils s'expliquent par le fait que la quasi-totalité des dépenses de viabilisation sont mandatée alors que ni la subvention DETR, ni aucune vente n'ont encore été encaissées. La première vente a été signée le 27 février dernier au profit de l'entreprise TP Nicolet.

Le déficit global prévisible au terme de l'opération est estimé à environ 400 000€. Ce résultat était assumé par les élus de l'ancienne CCHD.

M. PETITE présente le compte de gestion et le détail du compte administratif 2017 en détaillant les comptes les plus importants. Après cette présentation le Président propose de passer au vote.

1-3-1 Approbation du compte de gestion 2017

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion du budget « zones d'activités » du comptable, pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif pour cette même période.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du budget « zones d'activités » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

1-3-2 Approbation du compte administratif 2017

Compte tenu de la fusion de la CCMO2L avec la CCHD en date du 5 mai 2017, il est nécessaire que le conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes vote le compte administratif du budget « zones d'activités » pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Fonctionnement			Investissement		
Résultats de l'exercice 2017			Résultats de l'exercice 2017		
	Dépenses	1 003 908.15 €		Dépenses	1 003 908.15 €
	Recettes	1 003 908.15 €		Recettes	243 035.01 €
Intégration résultat (déficit)		- 305 651.72 €	Intégration résultat (déficit)		- 243 035.01 €
Restes à réaliser		- €	Restes à réaliser		- €
Résultats cumulés 2017			Résultats cumulés 2017		
	Dépenses	1 309 559.87 €		Dépenses	1 246 943.16 €
	Recettes	1 003 908.15 €		Recettes	243 035.01 €
Solde		- 305 651.72 €	Solde		- 1 003 908.15 €
Résultat de clôture au 31/12/2017			- 1 309 559.87 €		

Après avoir entendu les explications, M. Jean-Marie SAILLARD, Président, se retire et ne participe donc pas au vote. Monsieur Gérard DEQUE, 1^{er} vice-président met au vote le compte administratif du budget « zones d'activités » de la CCLMHD pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif du budget « zones d'activités » de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 5 mai au 31 décembre 2017.

1-3-3 Affectation des résultats 2017

Après avoir présenté le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017 du budget « zones d'activités », l'affectation des résultats est proposée.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de ces résultats, décide à l'unanimité de valider l'affectation ci-dessous :

- **Report du déficit de fonctionnement de 305 651.72 euros au compte 002 « résultat reporté de fonctionnement »,**
- **Report du déficit d'investissement de 1 003 908.15 euros au compte 001 « résultat reporté investissement ».**

1-4 Budget général

M. PETITE présente le compte de gestion et le détail du compte administratif 2017 en détaillant les comptes les plus importants.

M. LIEGON demande quel est le montant de l'épargne nette fin 2017. L'épargne nette était de 233 000€ fin 2017. L'ensemble des ratios est disponible dans le rapports remis par le cabinet STRATORIAL suite à l'étude juridique et financière qui a été commandée en 2017.

Après cette présentation le Président propose de passer au vote.

1-4-1 Approbation du compte de gestion 2017

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion du budget général du comptable, pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Il précise que ces écritures sont conformes à celles du compte administratif pour cette même période.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- constate la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du budget général de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

1-4-2 Approbation du compte administratif 2017

Compte tenu de la fusion de la CCMO2L avec la CCHD en date du 05 mai 2017, il est nécessaire que le conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes vote le compte administratif du budget général pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Fonctionnement			Investissement		
Résultats de l'exercice 2017			Résultats de l'exercice 2017		
	Dépenses	3 462 404.01 €		Dépenses	384 171.94 €
	Recettes	3 991 193.36 €		Recettes	198 339.96 €
Intégration résultat (excédent)		2 218 170.64 €	Intégration résultat (excédent)		304 984.70 €
Restes à réaliser			Restes à réaliser		
	Dépenses	- €		Dépenses	311 300.00 €
	Recettes	- €		Recettes	- €
Résultats cumulés 2017			Résultats cumulés 2017		
	Dépenses	3 462 404.01 €		Dépenses	695 471.94 €
	Recettes	6 209 364.00 €		Recettes	503 324.66 €
	Solde	2 746 959.99 €		Solde	- 192 147.28 €
Résultat de clôture au 31/12/2017			avec les RAR		2 554 812.71 €
Résultat de clôture au 31/12/2017			sans les RAR		2 866 112.71 €

Après avoir entendu les explications, M. Jean-Marie SAILLARD, Président de la CCHD, se retire et ne participe donc pas au vote. Monsieur Gérard DEQUE, 1^{er} vice-président met au vote le compte administratif du budget général de la CCLMHD pour la période du 05 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte administratif du budget général de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour la période du 5 mai au 31 décembre 2017.

1-4-3 Affectation des résultats 2017

Après avoir présenté le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017 du budget « général », l'affectation des résultats est proposée.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de ces résultats, décide, à l'unanimité, de valider l'affectation ci-dessous :

- Report de l'excédent d'investissement au compte 001 pour 119 152.72 €.
- Affectation au compte 1068 d'une somme de 192 147.28 € pour financer le besoin de financement compte tenu des restes à réaliser,
- Report du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour 2 554 812.71 € compte tenu des restes à réaliser

II Décisions prises par délégation en application de la délibération du 27 juin 2017

Décision n° 2018-0003 du 27 février 2018 : Conclusion avec la SAFER d'un avenant à la convention du 22/12/2015 de mise à disposition de terrains sur la commune du TOUILLON-ET-LOUTELET d'une surface de 12ha 35a 13ca.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

Le secrétaire de séance



Gérard DEQUE

Le Président

Jean-Marie SAILLARD

